

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-01 du 7 juillet 2022

### **POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2022 : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – AIDES AUX PROJETS – CONVENTIONS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la Culture et de la communication n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

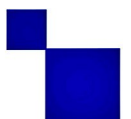
**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2022 aux partenaires suivants :

#### **POUR LES ARTS DU CIRQUE**

- 20 000 euros à l'association L'Envolée pour sa résidence au Parc départemental Georges Valbon à La Courneuve, en partenariat avec l'Académie Fratellini et Houdremont - Centre culturel de La Courneuve ;

#### **POUR LA MARIONNETTE ET LE THÉÂTRE D'OBJET**



- 20 000 euros à l'association La Soupe pour sa résidence au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;
- 15 000 euros à l'association Studio monstre pour sa résidence à la NEF à Pantin ;

#### **POUR LA DANSE**

- 15 000 euros à l'association Collectif La Pieuvre pour sa résidence au Colombier à Bagnolet ;
- 10 000 euros à l'association Danse Dense pour la résidence de la compagnie Myxomycètes à Bagnolet, Montreuil, Pantin et Drancy ;

#### **POUR LE JEUNE PUBLIC**

- 16 500 euros à l'association Les Veilleurs compagnie théâtrale pour sa résidence au Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;

- ATTRIBUE aux écrivain·e·s suivant·e·s pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon le dispositif « Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis » :

- une bourse de 15 000 euros à Mme Inès Horchani (pseudonyme Inès Orhani), pour sa résidence au sein de l'association Mots et Regards à Saint-Denis ;
- une bourse de 7 500 euros à M. Gilles Bachelet et de 6 298 euros à M. Philippe Mignon pour leur résidence à la médiathèque Robert Desnos de Montreuil ;

Mme Inès Horchani et M. Gilles Bachelet ayant une dispense de précompte délivrée par l'Urssaf, le Département s'acquittera uniquement des cotisations « diffuseur » ;

M. Philippe Mignon n'ayant pas de dispense de précompte délivrée par l'Urssaf, le Département s'acquittera de l'ensemble des cotisations versées pour le compte de l'auteur et les cotisations « diffuseur » ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés à conclure avec les associations L'Envolée, Danse dense, Les Veilleurs compagnie théâtrale et le Théâtre de La Poudrerie ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés à conclure avec Mme Inès Horchani, M. Gilles Bachelet et M. Philippe Mignon ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

- ALLOUE les subventions d'aide aux projets en fonctionnement suivantes au titre d'aides exceptionnelles :

- 3 500 euros à l'Association pour la Formation contre le Racisme et l'Intervention Citoyenne Active (AFRICA) pour l'organisation d'un banquet citoyen ;
- 3 000 euros à l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) pour le Festival CinéMémoire ;
- 10 000 euros à l'association Théâtre de la Poudrerie pour le projet « L'Odyssée à Sevrans Trait d'Union – Parade sur l'Ourcq ».

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*